

41^e NATIONALE D'ÉLEVAGE



CLUB DES EPAGNEULS DE PICARDIE ET PONT-AUDEMER

Affilié à la Société Centrale Canine en partenariat
avec l'Association Canine Territoriale Nord de la Picardie



BEHEN

Dimanche 30 juin 2024 à 8h30

Château de Bainast, commune de BEHEN (80870)

Restauration rapide sur place



CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 15 JUIN 2024

JURY PRESENTI

Pascal BOUEE EP BL P et EPA femelles, Jean-Paul VIEUBLE EP BL P et EPA mâles,
Yves GUILBERT EPI mâles, Yannick MUSEREAU EPI femelles

UN CADEAU A CHAQUE EXPOSANT

COUPES AUX CACS, RCACS ET AUX MEILLEURS JEUNES

COUPES AU MEILLEUR DE CHAQUE RACE - COUPES AUX MEILLEURS LOTS D'ÉLEVAGE & DESCENDANCE

TROPHÉE AU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPO.

MODALITES DE JUGEMENT :

Après avoir pris connaissance des recommandations du Club, chacun des juges examine séparément les chiens qui lui sont attribués.

Pour les classes à CACS, il détermine le classement des 4 premiers des classes ouverte et travail.

Pour l'attribution des CACS : chacun des juges de race désignera son classement

Les 2 juges des bleus établissent ensemble le meilleur de race.

Les 2 juges des Picards/Pont Audemer établissent ensemble les meilleurs de race.

Le collège des juges détermine ensuite le meilleur chien de l'exposition.

(Ces modalités pourront être aménagées, suivant le nombre des participants).

RESPONSABILITE :

Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants sont seuls responsables, dans les limites de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par les chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, Le Club ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du Règlement mis en place par le Club

Réservation de cage :

Dorénavant, nous vous demandons de réserver vos cages.

Seules, les personnes ayant réglé la réservation pour lesdites cages auront accès au parc. Ceci afin d'éviter de monter des cages qui restent inutilisées.

ATTRIBUTION DES CACS et RCACS :

Décision du Comité en date du 16/12/17 :

Pour l'attribution du CACS et de la RCACS, les prétendants au titre devront satisfaire aux exigences sanitaires du Club, à savoir : Obtention du qualificatif A, B ou C lors du dépistage de la dysplasie de la hanche.

Pour les chiens non radiographiés, le résultat de la dysplasie devra être enregistré dans un délai de 3 mois à compter de la date de cette Nationale d'Élevage.

Si le chien nommé ne peut prétendre au CACS, c'est la réserve qui le substituera. Si la réserve ne peut prétendre à cette récompense, il n'aura pas de CACS ou de RCACS.

Règlement de l'Exposition Nationale d'Élevage :

Le Club des Epagneuls de Picardie & Pont-Audemer organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions.

Engagements internet : <https://cedia.fr> - Paiement sécurisé.



DEMANDE D'ENGAGEMENT

cedia.fr ou par courrier à retourner complétée à

ACTNP - 73, rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS

à retourner par courrier postal, accompagnée des règlements et des justificatifs le cas échéant
(Une seule feuille par chien - Un chien par feuille - Photocopies acceptées)

Cadre réservé
à l'organisation

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 15 JUIN 2024

REMPLISSEZ EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE TOUTES LES RUBRIQUES

Pour nous faciliter la tâche, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques de cette feuille avec le plus grand soin.

PICARD BLEU DE PICARDIE PONT-AUDEMER Stade de Dysplasie (à partir de 12 mois) : A B C D E Non radiographié

Nom du chien : Affixe :

N° de tatouage ou puce électronique :

Sexe : N° de LOF : Date de naissance :

Nom du père + affixe :

Nom de la mère + affixe :

Nom du producteur (prop. de la mère à la saillie) :

Nom du propriétaire :

Adresse :

N° de tél : Mail :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

1 ^{er} chien classes : Ouverte et travail	32 €
Ou 1 ^{er} chien classes : champion, vétérán, jeune, puppy	25 €
2 ^e chien et les suivants pour le même propriétaire et pour toute classe ⁽¹⁾	18 €
Tarif spécial « jeune ponto » (9 à 18 mois, dans la limite de 3 jeunes chiens par propriétaire) Engagement par papier uniquement	15 €
Cocher la classe dans laquelle le chien est engagé (voir définition des classes - aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs classes)	Sommes adressées
<input type="checkbox"/> Ouverte (âge minimum 15 mois)	
<input type="checkbox"/> Travail (minimum 15 mois) Date et lieu de la récompense :	
<input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 mois)	
<input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 mois)	
<input type="checkbox"/> Champion (homologué par SCC & FCI)	
<input type="checkbox"/> Vétérán (à partir de 8 ans)	
<input type="checkbox"/> Réservation cage : 5 € Nombre de cages : _____ x 5 € =	
Remise aux adhérents à jour de cotisation sur le premier chien inscrit (une seule fois) N° carte adhésion :	- 5 €
Total à payer	

Chien à confirmer

à préciser lors de l'inscription (Le chien doit être inscrit dans une classe et avoir 1 an révolu).

⁽¹⁾ Tarif dégressif uniquement pour les chiens appartenant au même propriétaire.

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur cette présente feuille, sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune ou puppy suivant l'âge.

Paiement par chèque Virement

Coordonnée bancaire du CEPPA :

IBAN : FR76 1870 6000 0005 5023 0019 590 BIC AGRIFRPP887

DEFINITION DE CERTAINES CLASSES

CLASSE OUVERTE : s'adresse à tous les chiens âgés de plus de 15 mois qu'ils aient ou non obtenu une récompense de travail. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe travail.

CLASSE TRAVAIL : A partir de 15 mois, ne peuvent être engagés dans cette classe que les chiens qui ont obtenu une récompense de travail dans les field-trials d'automne ou de printemps (TB ou Exc.) ou un BICP 1^{re} ou 2^e CAT. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS, en concurrence avec la classe ouverte.

CLASSE JEUNE : s'adresse à tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

NB : Entre 15 et 18 mois, il appartient au propriétaire de juger si son chien doit être engagé dans l'une ou l'autre de ces 2 classes, en fonction de sa maturité et de sa présentation sur le ring.

CLASSE CHAMPION : ne peuvent être engagés dans cette classe que les chiens reconnus : Champion SCC ou champion FCI.

LOT D'AFFIXE : 3 à 5 chiens du même élevage, de la même race, issus au moins de 2 portées différentes. Les lots d'affixe seront constitués le jour de l'exposition. Déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur.

LOT DE DESCENDANCE : (reproducteur) Sujet mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré. Les lots de descendance sont constitués le jour de l'exposition.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

(POUR LES CHIENS DES EXPOSANTS ETRANGERS) :

La vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française. Pour le passage de plus de 3 chiens à la frontière, demander une attestation à la société organisatrice. Présentation du carnet de vaccination au contrôle vétérinaire. Certificat antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger.

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille et celles reprises sur le règlement général de l'exposition.

Signature :